

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées\\_CNAM FG 15](#)  
(2)[Item Jean-Baptiste André Godin à monsieur Villette-Berlancourt, 16 avril 1848](#)

## Jean-Baptiste André Godin à monsieur Villette-Berlancourt, 16 avril 1848

**Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Les relations du document

**Collection Correspondant.e.s**

[Susse, Marie-René](#) est cité(e) dans cette lettre  
[Villette-Berlancourt](#) est destinataire de cette lettre

---

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familiestère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamiliestère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[16 avril 1848](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Villette-Berlancourt](#)

Lieu de destinationNesle (Somme)

### Description

RésuméGodin explique à Villette-Berlancourt, qui a refusé de payer la traite d'une facture de marchandises du 7 décembre 1847, qu'il n'est pas responsable des affaires que Villette-Berlancourt a faites avec Susse, que c'est lui qui a commandé

les marchandises, qu'il reste son débiteur et qu'il émettra un nouveau mandat pour recouvrer sa créance.

## Mots-clés

[Distribution des produits](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Personnes citées [Susse](#), [Marie-René](#)

## Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomSusse, Marie-René

GenreHomme

Pays d'origineInconnu

Activité

- Commerce
- Industrie (grande)

BiographieFabricant d'essieux en fer et marchand de fer en barres à Roye (Somme) au milieu du XIXe siècle. Autres formes du nom : Susse fils (1848), Susse-Douai (1848).

---

NomVillette-Berlancourt

GenreHomme

Pays d'origineInconnu

Activité

- Commerce
- Industrie (grande)

BiographieMarchand de fers et quincaillier à Nesle (Somme) au milieu du XIXe siècle.

## Informations sur le document source

CoteFG 15 (2)

Collation2 p. (180, 181 )

Nature du documentCopie manuscrite

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 26/04/2023

---

16 28 180

au Chambon  
(Loire)

Monsieur Bourcier

avril 17

vostra rogationes esset sollicita de moi a son dernier passage en votre ville si par suite de l'autorisation de me faire un envoi de livres je lui ai accordé sous diverses réserves mais les ornements du jour m'empêchent de vous inviter à différer l'envoi jusqu'à ma ~~prochaine~~ demande ultérieure

agréer

avril

16

Monsieur Bourcier

vous me demandez un pouvoir pour donner quittance et main levée de ma créance sur le sieur Bourges votre lettre n'est pas assez explicite pour que je sache à quel point vous y consentiriez à le faire pour ce qui concerne la maison en question <sup>notamment le remboursement intégral de tous les</sup> mais je suis concerné le plus en ce qui est de mon inscription sur la ville du sieur Bourges ~~bon~~ jugement en date duquel vous avez agi date du 30 4<sup>me</sup> 1807 celui d'effondrer l'arrêt du 6 avril 1806 ma position est donc ~~partiellement~~ satisfaisante veuillez rédiger un pouvoir dans ce sens et me l'envoyer je le retournerai aussitôt vous adresserai ensuite les pièces

avril

16

Monsieur Villote

vous m'annoncez par votre lettre du 12 courant que vous avez refusé de payer le trait faisant le solde de ma feu du 4 9<sup>me</sup> dernier et refusé de votre part <sup>part</sup> ne peut empêcher que vous me restiez débiteur du montant de cette expédition veuillez consulter vos lettres des 26 9<sup>me</sup> et 2 9<sup>me</sup> dernier je craignais que vous ayez pu être tout au parti de cet envoi à M. Susse mais cela ne rien qui me soit personnel est à vous de vous en entendre avec lui et à vous que j'ai

Lira et non a lui vous comprendrez Monsieur  
que ~~peut~~ lettres ont été auprès de moi une  
recommandation pour M. d'Arde qui peut-être  
me sera d'assez préjudiciable sans que je lui  
retienne le paiement de la M<sup>de</sup> que vs  
m'avez demandé pour vs

ainsi veuillez prendre note qu'aussitôt que  
la traite m'aura retournée je prendrai une  
nouvelle disposition sur vous qui me vaudra  
de son montant et des frais de retour, si un  
délai vous est nécessaire entre le moi par  
le retour de courrier

Etrux  
avril 14

Monsieur Bertrand

après avoir porté a votre crédit les valeurs  
que vs m'avez remises dernièrement  
avoir sur Arny au 28 mai p. val. fr 445.

sur Etrux le 4 juin fr 356.35

sur Hanappe 20 avril = 149.

sur Esquheries 20 = 465.09

en espus par mon frère 54.20

ensemble fr 1792.62

formant le solde de votre compte jusque ce jour  
sauf bonne fin pour vos remises veuillez me faire  
connaître de votre côté par le premier courrier  
que pareillement vos écritures sont d'accord avec  
les miennes

Pieims  
14

Monsieur Boulon

je l'honneur de vos avis de mon mandat  
de fr 30 30 fr entièrement de cela que  
je vs retourne à inclus vous prie de remarquer que  
vous avez négligé de me tenir compte du retard et des  
frais de retour votre compte est arrêté pour solde sauf  
bonne fin pour vs remises

agréé